

MOUNAFASSA

La lettre d'Information
du Conseil de la Concurrence

Numéro Spécial ICN
Mai 2013



► I - Le Réseau International de la concurrence (Maria Sbai Idrissi)

- Le réseau
- La rencontre annuelle
- La rencontre annuelle de Varsovie (avril 2013)

► II - Synthèse des travaux de l'atelier Advocacy (El Hassan Berri)

RÉSEAU INTERNATIONAL DE LA CONCURRENCE INTERNATIONAL COMPETITION NETWORK - ICN

Le Réseau

Le Conseil de la Concurrence du Maroc est membre du Réseau International de la Concurrence (International Competition Network ou ICN) depuis Avril 2010. Ce réseau est informel et axé sur des projets précis et basé sur le consensus réunissant les autorités antitrust. Il permet aux membres de partager leurs expériences et d'échanger des points de vue sur des questions de concurrence dans un contexte de mondialisation marqué par une grande ouverture des économies. Il permet aussi de diffuser les bonnes pratiques en ce qui concerne la concurrence et à faire connaître le rôle de défenseur de celle-ci joué par les autorités de la concurrence. Il est à rappeler que l'ICN est un réseau relativement récent, créé à New York en 2001. Il se compose de 127 autorités de la concurrence de 111 pays. Le réseau est piloté par un comité directeur composé de 18 membres dont le Conseil de la Concurrence du Maroc. Il est également organisé en groupes de travail selon des thématiques précises telles que :

- Advocacy (Plaidoyer de la Concurrence);
- Ententes;
- Abus de position dominante;
- Concentrations;
- Efficience des autorités de la concurrence;

www.internationalcompetitionnetwork.org

La rencontre annuelle du Réseau International de la Concurrence

Au-delà des workshops et téléconférences organisés par les différentes autorités de la concurrence, à l'initiative des groupes de travail sur leurs thématiques respectives, le réseau organise une rencontre qui se tient annuellement dans différents pays à l'initiative d'un des pays membres et regroupe plus de cinq cents personnes. A titre indicatif, les conférences des cinq dernières années se sont tenues à Moscou (2008), à Zurich (2009), à Istanbul (2010), à La Haye (2011), à Rio de Janeiro (2012) et à Varsovie en avril dernier.

En fait, nous pouvons relever trois grandes manifestations organisées tous les ans sur des problématiques ayant trait à l'économie mondiale de manière générale et plus particulièrement au droit et à l'économie de la concurrence. Nous avons d'abord la rencontre organisée par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) qui se tient tous les ans à Genève. Nous avons ensuite la rencontre organisée annuellement par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à Paris. La troisième conférence étant celle de du réseau international de la concurrence (ICN), est en fait la plus importante.

La candidature du Conseil de la Concurrence du Maroc pour abriter la rencontre annuelle du réseau de 2014 a été retenue et déclarée



de manière officielle lors de la rencontre de 2012 qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Elle aura lieu donc à Marrakech du 24 au 26 avril 2014.

Le programme scientifique de cette rencontre reprend d'une part les thématiques des différents groupes de travail de l'ICN, la conférence de cette année 2013 a porté sur les questions suivantes:

- l'application et la promotion de la politique de concurrence ;
- les ententes ;
- le contrôle des fusions ;
- l'abus de position dominante ;

D'autre part, le pays hôte choisit une thématique à traiter en projet spécial et en fait la vitrine de la rencontre annuelle du réseau.

Compte rendu de la rencontre de Varsovie

10 séances plénières, plus de 30 réunions des groupes de travail, tels sont les résultats des trois jours de la conférence annuelle du Réseau International de la Concurrence (ICN) organisée par l'autorité polonaise de la concurrence et de la protection des consommateurs du 24 au 26 avril 2013 à Varsovie et dont les travaux ont été inaugurés par le Président de la République de Pologne. Il était question notamment de la coopération des autorités antitrust avec les tribunaux, de l'établissement et la formation des autorités de protection de la concurrence en Europe de l'Est et la détection efficaces des cartels.

On pourrait ainsi résumer le contenu de la conférence dans les points suivants :

1) Concurrence : condition sine qua non de la croissance économique

Le panel de la première session était composé des représentants des

organisations internationales à savoir Joaquin Almunia, vice-président la Commission Européenne, Harsha Singh, directeur général adjoint de l'OMC et Witold Orłowski conseiller économique en chef, PricewaterhouseCoopers Polska, ancien économiste en chef conseiller au Président de la République de Pologne. Ils ont souligné l'importance de la protection de la concurrence qui garantit la croissance économique.

2) Autorités de la concurrence et tribunaux

L'autre thématique débattue le premier jour de la conférence traitait de la coopération des autorités de la concurrence avec les juges et l'adoption de décisions efficaces par les tribunaux. En fait, cette question constituait le projet spécial de la conférence, élaboré par l'autorité de la concurrence polonaise, qui a mené entre autres une enquête dans ce sens auprès de tous les membres de l'ICN et des tribunaux traitant des affaires de concurrence. Les résultats de l'étude ont constitué le point de départ des discussions et de remarques essentielles des panélistes comme Mme Ramirez Présidente de la FTC. C'est ainsi que diverses approches ont été mises en évidence notamment :

- La sous-traitance auprès d'experts économistes par les juges ;
- La portée de l'application de ces analyses économiques dans la décision du juge ;
- Les tribunaux spécialisés pour le traitement des affaires de concurrence ;
- La notion de coopération entre les autorités et les juges ;

L'un des points clés soulevés et qui a fait l'unanimité des participants, est celui de l'élaboration d'un code de bonnes pratiques, qui préciserait la manière grâce à laquelle les autorités de la concurrence pourraient « former » juges en matière de pratiques anticoncurrentielles.



En outre, les participants ont souligné l'importance d'utiliser un langage compréhensible par toutes les parties prenantes et concernées par les décisions ou avis émis par les autorités de la concurrence. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, le langage utilisé dans les décisions doit être précis, et, la structure des décisions doit être claire et facile à suivre.

3) Soutenir la concurrence

Parmi les sujets abordés le deuxième jour de la conférence, était la manière d'aider les autorités membres à mettre en place une loi sur la concurrence efficace. Depuis le début des années 90, la loi sur la protection de la concurrence a été mise en œuvre dans plus de 100 pays, dont la Pologne, qui actuellement partage ses expériences avec d'autres pays, notamment sous le programme "Eastern Partnership". L'autorité de la concurrence polonaise soutient actuellement des réformes structurelles de la loi sur la concurrence en Géorgie.

Les représentants de l'autorité ukrainienne ont également présenté leur expérience ; ils élaborent en ce moment un programme de développement de la concurrence dont l'objectif premier est le changement de la structure du marché aujourd'hui fortement monopolisé.

En outre, les représentants des pays en développement et les organisations internationales (OCDE, Banque Mondiale et CNUCED), qui soutiennent également le développement de la concurrence, ont également exposé leurs points de vue sur le sujet. Au cours des discussions, il a été souligné que la mise en place effective et les réformes de la loi sur la concurrence devraient constituer une partie de vastes réformes économiques, en particulier dans ces pays, où la législation en question est récente. En outre, ont été soulignés les aspects positifs de la promotion de la concurrence par les autorités de la concurrence.

4) La coopération en matière de détection des cartels

Le dernier jour de cette rencontre été consacré, entre autres, à la détection et à la lutte contre les ententes. Une grande attention a été focalisée sur la coopération internationale dans ce domaine, ce qui est d'une grande importance à l'époque de la mondialisation. Les participants à la conférence ont souligné que l'échange d'informations permet d'identifier ces pratiques interdites sur le marché intérieur qui peuvent avoir été identifiées dans d'autres Etats ; ainsi que les méthodes d'instruction d'analyses utilisées par des autorités étrangères lors du traitement de cas similaires. Les principaux enjeux de la coopération ont été identifiés, tels que la définition de données secrètes et confidentielles, ainsi que les régimes juridiques différents. Il a été souligné que les deux méthodes de coopération tant formelles qu'informelles ont eu la même importance. A cet effet, l'expérience ICN a été reconnue comme modèle.

5) Séance de clôture

Lors de la séance de clôture la présidente de l'autorité polonaise a déclaré que « C'était vraiment un grand honneur pour UOKiK d'accueillir ces éminents orateurs et invités, venus de tous les coins du monde pour partager leurs connaissances et leurs expériences dans le domaine de la protection de la concurrence et a remercié les participants de s'être déplacés du monde entier ».

Par la suite, Mr Perez Motta président actuel de l'ICN et président de l'autorité mexicaine de la concurrence a rappelé les moments forts de la rencontre, les enseignements tirés ainsi que les projets futurs de l'ICN.

M. Benamour, président du Conseil de la Concurrence du Maroc a fait une allocution à travers laquelle il a présenté l'évolution du droit de la concurrence au Maroc, puis a annoncé de manière officielle que la rencontre de l'ICN de l'année prochaine aura lieu à Marrakech.

La conférence a pris fin par la présentation du film institutionnel du Conseil de la Concurrence du Maroc.



WORKSHOP ADVOCACY

Le workshop du groupe de travail advocacy (Advocacy Workshop Group AWG) relatif à la promotion de la culture de la concurrence a été modéré par Monsieur Sean Ennis, conseiller à la commission indienne de la concurrence et Senior économiste à l'OCDE. Ce workshop a été animé par Luyamba Mpamba, chargé de l'analyse et de la recherche au sein de la commission zambienne de la concurrence et la protection du consommateur, par Monique Van Oers, directeur de l'autorité néerlandaise du consommateur

et des marchés et Miek Vander Wee, chef d'unité à la direction générale de la concurrence à la commission européenne.

Les intervenants ont appelé les différents outils et des conseils pratiques pour améliorer l'efficacité des activités de promotion de la concurrence par les membres de l'AWG. Ils ont tous insisté sur le rôle de la fonction de plaidoyer dans la promotion de la culture de concurrence, en parallèle des activités dites classiques des autorités de la concurrence pour sanctionner les pratiques anticoncurrentielles, contrôler les concentrations et surveiller le bon fonctionnement du marché d'une façon générale.

Cependant, des exemples de travaux ont été cités pour montrer le chemin parcouru par le groupe depuis sa mise en place. Il s'agit, notamment des projets de guides et manuels relatifs à la présentation des meilleures pratiques et des expériences dans le domaine de réalisation d'études de marché, ainsi que leurs rôles dans la sensibilisation et le développement de bonnes pratiques afin d'améliorer la conduite des ces études.

Parmi les points clés évoqués par les intervenants pour la réussite de l'activité du plaidoyer, on trouve le partage des informations entre les membres afin de les appuyer dans le renforcement de l'exercice de leurs fonctions de promotion de la culture de la concurrence. A ce propos, les principaux travaux réalisés par le groupe AWG depuis sa création on peut citer :

- La boîte à outils mise mettant l'accent sur le processus, les outils de plaidoyer, les communications et les relations publiques ;
- L'installation basée sur le Web sur le site Internet de l'ICN sous forme de catalogue de produits pour la défense de la concurrence avec une participation des ONG qui souhaitent publier des informations sur leurs activités de plaidoyer, des discours et des articles pertinents et toutes les questions de plaidoyer qu'ils désirent discuter ;
- L'application implémentation Network (AIN) facilitant l'examen des activités de plaidoyer des organismes bénéficiaires, analysant leurs besoins et préparant la mise en œuvre des solutions recommandées en collaboration avec le Groupe de travail ;
- Le projet de manuel sur les bonnes pratiques pour la réalisation d'études de marché préparé en collaboration avec l'ensemble des autorités membres de l'ICN et qui relate le processus d'études de marché, la gestion de projets d'études de marché, l'engagement des parties prenantes, la sélection de l'étude de marché, la collecte et l'analyse d'informations; les résultats de développement et la sécurisation et l'évaluation.

Concernant, le workshop relatif à l'évaluation de l'évidence économique (evaluation of Economic evidence) ce dernier a été modéré par Dians Tsai de la commission taiwanaise du commerce loyal (Fai Trade commission) avec la participation des intervenants Christian Ewald, chef d'unité à la l'autorité allemande de la concurrence (Bundeskartellamt), Ibrahim Bah, cher d'unité à la commission sud-africaine de la concurrence et Paul Gorecki, professeur chercheur dans un institut de recherches sociales et économiques.

Les intervenants ont souligné l'importance des études réalisées par l'OCDE et l'ICN dans le domaine de la concurrence. Toutefois, les intervenants ont décelé un certain nombre de limites ayant trait à l'analyse et l'échange d'informations dans la publication des études sur les ententes et les fusions. Pour les animateurs, cette lacune peut être justifiée par la nature de ces dimensions qui exigent parfois la confidentialité et dont les données personnelles sur les entreprises étudiées ne peuvent être toutes publiées.

Sur le plan échange, partage et coopération, les animateurs ont salué les initiatives prises en la matière par l'ICN, notamment à travers l'organisation de télé-séminaires, des workshops, des calls et des échanges électroniques par e-mails. Egalement, les efforts déployés par l'ICN pour inciter les petites agences à développer la culture de la concurrence, les mécanismes et les protocoles mis en place pour soutenir ces petites agences et la documentation partagée sur les travaux sur les ententes, les fusions et l'advocacy.